

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-498-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 2017-498 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE FORESTERIE DANS LES
ZONES AGROFORESTIÈRES AF-08 ET AF-10**

- ATTENDU** que le règlement de zonage n° 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;
- ATTENDU** que cette modification du règlement de zonage vise à autoriser l'usage de foresterie dans les zones agroforestières AF-08 et AF-10 ;
- ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande de modification de zonage 2026-0002 ;
- ATTENDU** la volonté du Conseil municipal de favoriser la gestion durable et la mise en valeur de la forêt sur son territoire conformément aux orientations du plan d'urbanisme ;
- ATTENDU** que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;
- ATTENDU** le dépôt d'un avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement n° 2017-498-31 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 février 2026 ;
- ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 avril 2026, à 19h00 et une seconde le 10 juin 2026, à 18h30, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);
- ATTENDU** que les demandeurs envisagent une coupe forestière s'inscrivant dans une planification d'aménagements forestiers à des fins conservatoires et fauniques visant à favoriser l'habitat de plusieurs espèces et qui est compatibles avec la connectivité écologique du secteur ;
- ATTENDU** que la zone agroforestière AF-09 dans laquelle aucune coupe forestière n'est envisagée dans les 10 prochaines années a été retirée du règlement ;
- ATTENDU** que pour répondre aux préoccupations citoyennes soulevées lors de l'assemblée publique de consultation, des mesures de sécurité seront mises en place par la Municipalité et les demandeurs afin de favoriser la sécurité du transport du bois sur le chemin Lobel et la rue des Pruches ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur Régent Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers, que le second projet de règlement n° 2017-498-31 modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les grilles des usages et normes des zones AF-08 et AF-10 de l'annexe 2 sont modifiées comme suit :

En ajoutant sous la deuxième colonne de la section « Usages permis », un « • » à la ligne de la classe d'usage « AF-3 : Foresterie » ;

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », jointe au présent projet de règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Karine Dostie
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier

Avis de motion : 18 février 2026

Adoption du premier projet de règlement : 18 février 2026

Affichage et publication de l'avis public de consultation publique : 25 mars 2026

Consultation publique : 2 avril 2026

Affichage et publication de l'avis public de la seconde consultation publique : 3 juin 2026

Seconde consultation publique : 10 juin 2026

Adoption du second projet de règlement : 17 juin 2026

Avis de demande de participation à un référendum :

Période pour présenter une demande de participation à un référendum :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité (MRC) :

Entrée en vigueur :

Avis d'entrée en vigueur :

Annexe 1 : Grilles des usages et normes des zone AF-08 et AF10
